

Jeudi 5 février 2026

LA TRIBUNE

51

51

AVIS

Droit de préemption urbain

COMMUNE DE SAINT-LAGER-BRESSAC
Installation du droit de préemption urbain

Vu la délibération en date du 20.01.2026, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la révision du PLU, le Conseil Municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du territoire communal.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de l'Ardèche.

Le Maire,
Alain BERNARD

490623300

Enquêtes publiques

Commune de Rémuzat

Avis d'enquête publique portant sur le projet de carte communale

Par arrêté municipal n°20260123-06 en date du 27 janvier 2026, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de carte communale.

Les principales caractéristiques du projet sont : la définition d'un projet de développement, en vue notamment de satisfaire les besoins en logements, en cohérence avec le potentiel de la commune, dans le respect de l'identité rurale de montagne de Rémuzat, de son patrimoine agricole, naturel et architectural.

Monsieur Gérard Brasseur a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Jacques Finetti commissaire-enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal

Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera en mairie, à l'adresse suivante : Mairie, 17

C, avenue du quai de l'Oule, 26510 Rémuzat, du 23 février 2026 au 25

mars 2026 aux jours et heures d'ouverture :

- Mardi 9H à 11H30

- Jeudi 9H à 11H30

- Vendredi 9H à 11H30

Le dossier dématérialisé sera également consultable sur le site Internet

de la commune : <https://www.remuzat.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses

appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre

d'enquête déposé en mairie. Les observations pourront également :

• Etre adressées par courrier postal à l'attention du

commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Rémuzat 17C, avenue

du quai de l'Oule 26510 Rémuzat

• Etre adressées par courrier électronique à l'adresse Internet

suivante : enquete.publique.remuzat@gmail.com

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la

disposition du public pour recevoir les déclarations et observations les

suivantes :

- Lundi 23 février 2026 de 9H à 12H

- Jeudi 12 mars 2026 de 14H à 17H

- Mercredi 25 mars 2026 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à

la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.

A l'issue de l'enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de cette enquête et des avis des personnes publiques consultées, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la carte communale par le Conseil Municipal.

La personne responsable du projet et auprès de laquelle des

informations peuvent être demandées est Monsieur le Maire de

Rémuzat. L'autorité compétente est le conseil municipal de la commune

de Rémuzat.

490330500

Plan local d'urbanisme

Avis d'enquête publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Largentière

Une enquête publique est organisée depuis le jeudi 29 janvier 2026 à 9h jusqu'au vendredi 27 février 2026 inclus à 12h ayant pour objet la procédure de révision du PLU de Largentière.

Le tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean-Luc

COUVERT en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour

recevoir ses observations le :

• mardi 10 février de 9h à 12h en mairie de Largentière

• mercredi 11 février de 14h à 17h en mairie de Largentière

• vendredi 27 février de 9h à 12h en mairie de Largentière

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès au dossier complet en

version papier sera disponible à la mairie de Largentière aux jours et

heures habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et jours de

fermeture exceptionnelles, et en version numérique sur les sites internet

<https://cc-valdeligne.fr> et <https://www.largentiere.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire ses

observations et propositions :

• Par courrier électronique à l'adresse suivante :

couverjleu@cc-valdeligne.fr

• Sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de

Largentière aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf

jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles

• Par voie postale en adressant un courrier à Monsieur Jean-Luc

Couvert, commissaire enquêteur, mairie de Largentière 3 avenue Félixien

Bianco 07110 Largentière.

Pour toute information, s'adresser à la communauté de communes

du Val de Ligne au 04 75 89 91 18 ou par courrier électronique :

urbanisme@cc-valdeligne.fr

487569200

VIES DES SOCIÉTÉS

Augmentations de capital

URBANISTA
SARL au capital de 100 000 €
Siège social : 13 AVENUE D'AYGU
26200 MONTEILIMAR
RCS ROMANS 497 990 580

L'assemblée générale extraordinaire du 29/01/2026 a décidé à compter du 29/01/2026 d'augmenter le capital social de 68 000 € par APPORTS EN NUMÉRAIRES en le portant de 100 000 € à 168 000€.

Article : ARTICLES 6 ET 7 des statuts modifiés en conséquence.

MICHEL NUJAYM

490709600

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques des biens suivants :
- A MONTEILIMAR (26200) dans un ensemble immobilier en copropriété situé 43 avenue du Teill, cadastré :
- Section AR n°302 43 avenue du Teill d'une superficie de 0ha08a30ca
- Section AR n°356 43 avenue du Teill d'une superficie de 0ha0a86ca
Soit d'une superficie totale de 9 ares 16 centiares. Et plus précisément, les lots n° 4, 5, 6, 9 et 10

Au Tribunal Judiciaire de VALENCE :
Le JEUDI 19 MARS 2026 à 10H00

Mise à prix : Cent-trente mille euros (130.000 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Drôme. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de VALENCE, sis au 2 Place Simone Veil 26000 VALENCE ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant, le Cabinet CAP CONSEIL AVOCATS - 370 Avenue de Chabeuil 26000 VALENCE

489940900

Confiez-nous vos annonces légales

par arrêté préfectoral, votre hedbo est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour le sud Ardèche, le nord Vaucluse et la Drôme.



Nos services

Réception des annonces **jusqu'au mardi 16 h pour parution le jeudi**

Devis sur demande

Envoi d'une attestation de parution sur demande

Pour transmettre vos annonces

ltrajl@e-tribune.fr

Contact : La Tribune - 33 avenue du Général, 26200 Montélimar - 04 75 00 84 00